

Tahiti Beach Hicham Sedki

Dernier épisode en date de l'affaire Tahiti Beach, Hicham Sedki dépose plainte contre Saâd Benkirane pour "détournement de biens".

Nouveau rebondissement dans l'affaire Tahiti Beach Club, qui oppose Hicham Sedki à Saâd Benkirane. Le premier, après avoir découvert des documents impliquant le second dans des transferts d'argent vers l'étranger, dépose une nouvelle plainte contre lui auprès du procureur général près le tribunal de première instance de Casablanca, qui a chargé la brigade financière d'enquêter sur cette affaire.

M. Sedki poursuit son ex-associé pour «*détournement de fonds, abus de confiance et expatriation illégale de devises*». Saâd Benkirane aurait transféré vers son compte en Suisse des sommes importantes. Tout comme il aurait signé un compromis de vente pour l'achat d'un appartement particulier au Canada pour une valeur de 400.000 dollars. Cette opération a-t-elle abouti? On le saura à l'issue de l'enquête policière, qui confirmera ou infirmera la véracité des documents versés au dossier. Toutefois, une chose est sûre: compte tenu de la gravité des nouveaux faits reprochés par M. Sedki à M. Benkirane, le procès Tahiti Beach, dont la première audience aura lieu le lundi 17 décembre 2007, risque de prendre une nouvelle tournure. Hicham Sedki accuse également le père de Saâd, Ahmed Benkirane, homme d'affaires et ancien vice-président de la CGEM, d'avoir «*comploté*» contre lui en tentant d'impliquer SAR le prince Moulay Rachid et son cousin, le prince Moulay Youssef, dans l'affaire Tahiti Beach. À ce sujet, Hicham Sedki ne mâche pas ses mots: «*Ahmed Benkirane a voulu donner à ce scandale une dimension disproportionnée en disant que j'étais le représentant des deux Princes, dans la société Blue Invest. Or, comme chacun sait, Blue Invest est une*

entreprise normale qui exploite un domaine public maritime en vertu d'une concession qui impose un cahier des charges», explique-t-il. En mêlant les deux membres de la famille royale à cette affaire, on aura sérieusement manqué au respect dû à leurs rangs et leurs statuts

Beach Club,

contre-attaque

dans la société marocaine.

Selon le rapport du juge d'instruction, Aziz Khannoussi, qui a enquêté sur l'affaire, Saâd Benkirane, est poursuivi pour «détournements de fonds». Quant à Hicham Sedki, il était accusé de «vol de blanc seing», mais il a été blanchi de cette accusation par le dernier rapport réalisé par le laboratoire scientifique de la Gendarmerie royale. Ce rapport commandé par le juge d'instruction conclut, en effet, à l'absence de toute falsification sur les contrats de cession des parts dans la société La Compagnie des plages, entre Hicham Sedki et Saâd Benkirane.

Celle-ci avait été créée par Saâd Benkirane en mars 2005 pour gérer le Tahiti Beach Club pour le compte de Blue Invest. Suite à l'éclatement de l'affaire, en novembre 2006, Blue Invest a résilié son contrat avec La Compagnie des plages, «pour problèmes judiciaires et non-respect de ses obligations contractuelles», nous déclare M. Sedki.

On se demande alors comment les deux hommes en sont arrivés là, tant leur entente parfaite ne faisait aucun doute, au tout début de leur relation d'affaires. Saâd Benkirane avait, à cette époque, vendu à Hicham Sedki la moitié de ses parts dans La Compagnie des plages. Les deux hommes se partagent les tâches: le premier, désigné gérant du club, s'occupe de la commercialisation et des relations publiques, tandis que le second se voit confier la gestion des ressources humaines et les affaires administratives et juridiques.

Pour sa part, Blue Invest apporte 20 millions de dirhams pour rénover le club et contracte un crédit de 7,4 millions de dirhams auprès d'Attijariwafa Bank.

Après négociation avec Blue Invest, M. Benkirane accepte d'offrir sa caution per-

sonnelle sur le crédit. L'été 2005, le club, qui venait de se refaire une beauté, rouvre ses portes au public. L'argent commence à rentrer dans les caisses. Mais, Hicham Sedki commence par la suite à douter de la gestion de son ex-associé. Il l'accuse carrément de puiser dans les fonds du club pour ses besoins personnels. Hicham Sedki dira pour étayer ses accusations: «Saâd Benkirane a commencé par acquérir une voiture de marque Hummer au prix de 800.000 Dh aux frais de la société, puis il a effectué des transferts de fonds importants sur

Le 14 septembre 2005, 1 million de dirhams aurait été déposé en espèce, dans le compte de Saâd Benkirane.

son compte bancaire personnel de l'ordre de 500.000, 200.000 et 70.000 dirhams, tirés en juin 2006, sur Attijariwafa Bank.» Mais la goutte d'eau qui fera déborder le vase et provoquera l'éclatement du conflit entre les deux hommes, c'est ce versement, le 14 septembre 2005, de 1 million de dirhams déposé en espèce, dans le compte de Saâd Benkirane par son ancien homme de main, Boujmâa Redouane. Celui-ci est considéré comme la clé de toute cette affaire. Ancien directeur financier pendant douze ans de la société Storeazur, propriété de la famille Benkirane, il sera embauché par Saâd en tant que responsable des finances du Tahiti. Boujmâa Redouane deviendra alors l'homme à tout faire de Saâd

Benkirane au sein du Tahiti Beach Club. Peu de temps après, Hicham Sedki, de plus en plus agacé par Saâd Benkirane, le pousse à démissionner et à vendre la totalité de ses parts. Pour le remplacer, M. Sedki désigne M. Redouane, comme gérant de La Compagnie des plages, mais uniquement pour une mission d'audit.



Saâd Benkirane.

Pour régler les gros problèmes de la société, Hicham Sedki traitera directement avec Ahmed Benkirane. Le fils de ce dernier n'appréciera guère ce revirement de situation. «À partir de ce moment, Saâd commence à nourrir une profonde rancœur à mon égard et à l'égard de Boujmâa Redouane», explique M. Sedki. Détenteur de documents impliquant M. Benkirane dans des opérations immobilières et financières considérées com-



© PH/MHI



© PH/MHI

M. Redouane remet à Hicham Sedki les documents impliquant Saâd Benkirane dans des transferts illégaux d'argent vers l'étranger.

En haut: Ahmed Benkirane.
En bas: Boujemaâ Redouane.

me suspectes, Boujemaâ Redouane fera longtemps chanter la famille Benkirane. En contrepartie de son silence, il demandera à celle-ci la somme de 200.000 dirhams. En fin de compte, Boujemaâ Redouane remettra à Hicham Sedki tous les documents qui prouvent l'implication de Saâd Benkirane dans des transferts

illégaux d'argent vers l'étranger. Pour se venger, M. Benkirane dépose plainte contre M. Redouane, le 15 novembre 2006, «pour menaces de mort et chantage». Dans sa déclaration à la police de Casablanca-Anfa, M. Benkirane dira expressément qu'«après mon retrait de La Compagnie des plages, Boujemaâ

Redouane s'est présenté à mon bureau pour démissionner de son poste dans la société Storeazur et m'a menacé de mort». Chose que confirmeront plusieurs témoins, interrogés le lendemain par la police. Le 20 novembre 2006, La Compagnie des plages, à son tour, dépose plainte contre Saâd Benkirane «pour abus de confiance» du fait que ce dernier, en quittant la société, n'a pas restitué la voiture Hummer.

À partir de cet instant, l'affaire Tahiti Beach commence à se compliquer. Du coup, Saâd Benkirane s'en prend à Hicham Sedki et dépose plainte contre lui. Il l'accuse de «vol de blanc-seing, escroquerie, menaces de mort et association de malfaiteurs». Des accusations lourdes qui, apparemment, n'ont pas convaincu les autorités judiciaires chargées de l'affaire. Pour sa part, Hicham Sedki, muni de nombreuses pièces à conviction, établira que M. Benkirane a bel et bien utilisé l'argent de L a Compagnie des plages, soit la somme de 3 millions de dirhams en deux ans.

Une somme importante pour un club qui venait à peine de rouvrir ses portes, après de longues années de crise suivies de longs mois de coûteux travaux de rénovation. Avec cette nouvelle plainte déposée contre les Benkirane, on ne sait pas jusqu'où ira cette affaire. En attendant, les Benkirane réfutent avec véhémence toutes les accusations portées contre eux. □ **Aïssa Amourag**

L'affaire des Bains du Maroc

Une autre affaire, parallèle à celle de Tahiti Beach Club, oppose Saâd Benkirane à Hicham Sedki. Déclenchée par Mohamed Bennouna, expert-comptable et proche de Hicham Sedki, cette affaire concerne la société *Les Bains du Maroc*, qui exploite les produits de la prestigieuse marque cosmétique *Jacques Dessange*.

Créée initialement par la famille Benkirane, l'entreprise a eu vite besoin de fonds pour financer sa croissance. Saâd Benkirane se tourne alors vers Hicham Sedki, à qui il demande d'entrer dans le capital. Ce dernier ne s'engagera pas à titre personnel, mais il proposera Mohamed Bennouna, qui apporte 34% du capital, soit la minorité de blocage. Hicham Sedki mettra également à la disposition de la société un local situé sur le boulevard Bir Anzarane à Casablanca,

contre un loyer mensuel. Ces nouveaux apports en argent et en nature ont permis à Saâd Benkirane de collecter la somme de 3 millions de dirhams dont il détournera un million. Pour cela, au lieu d'une co-signature prévue par les statuts de la société, Saâd Benkirane signait, seul, les chèques. Mohamed Bennouna ne découvrira ces malversations que quelques mois plus tard.

Le 20 novembre 2006, alors que le feuilleton Tahiti Beach Club venait de commencer, Mohamed Bennouna dépose plainte contre Saâd Benkirane pour abus de confiance et détournement de fonds. Tout de suite après, le procureur du Roi près du tribunal de première instance de Casablanca poursuit M. Benkirane pour détournement de fonds. □

AA